

Réflexions sur la médecine romaine

Autor(en): **Mudry, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Gesnerus : Swiss Journal of the history of medicine and sciences**

Band (Jahr): **47 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-521281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réflexions sur la médecine romaine *

par Philippe Mudry

RÉSUMÉ

*Ces réflexions s'attachent à déterminer dans quelle mesure on peut réellement parler d'une médecine romaine. Après l'arrivée de la médecine grecque à Rome, l'ancienne médecine autochtone, la seule qu'on puisse qualifier d'authentiquement romaine, ne survécut guère que dans les campagnes. La médecine à Rome fut grecque par sa langue, ses doctrines et ses praticiens. Il existe pourtant une importante littérature médicale en latin. Quand bien même son inspiration, ses sources et ses modèles sont grecs, cette littérature révèle pourtant ici et là une volonté d'infléchir cette médecine venue de Grèce vers la médecine romaine d'autrefois et une certaine réélaboration de la matière grecque en fonction d'éléments propres à Rome. Notre enquête, qui doit être l'amorce d'une investigation plus vaste, se fonde sur l'œuvre majeure de la littérature médicale latine, le traité *De la médecine* de Celse.*

En dépit de l'abondante littérature, livres et articles, se référant sous le nom de médecine romaine à une réalité historique jugée évidente, nous voudrions poser ici une question à première vue incongrue : y a-t-il eu à proprement parler une médecine romaine ?

Mais une telle question ne paraît impertinente ou paradoxale que si l'on comprend, comme cela a été d'ordinaire le cas, «la médecine romaine» comme une appellation synonyme de «la médecine à Rome». Pourrait-on douter, en effet, qu'il y eut à Rome une médecine et des médecins ? Les témoignages sont nombreux, littéraires, archéologiques, épigraphiques, qui nous renseignent sur la pratique médicale à Rome, ses principaux représentants et ses aspects matériels les plus marquants. A cela s'ajoute une littérature médicale écrite en latin dont certaines œuvres comptent parmi les textes majeurs de la médecine antique, comme le traité *De la médecine* de Celse ou le traité *Des maladies aiguës et des maladies chroniques* de Caelius

* D'après la conférence Marcus Guggenheim-Schnurr donnée le 13 octobre 1989 à Fribourg.

Aurelianus. Mais – et c'est la question que nous posons – peut-on légitimement désigner cette réalité historique sous le nom de médecine romaine ?

Il nous paraît difficile, en effet, d'entendre médecine romaine autrement qu'on entend médecine grecque ou qu'on entendrait, par exemple, médecine égyptienne ou médecine chinoise. Quand on parle de la médecine grecque, en effet, on se réfère à une pratique médicale en relation avec une aire géographique déterminée, c'est-à-dire la médecine qui est née et a été exercée dans les cités et les pays grecs, Grèce continentale, Grèce d'Asie, Grande-Grèce. Mais on entend aussi et surtout une réflexion scientifique originale élaborée par le génie grec depuis les premiers philosophes-médecins que furent Alc-méon et Empédocle aux 6^e et 5^e siècles av. J.-C. jusqu'à Galien au 2^e siècle ap. J.-C. en passant par Hippocrate et les médecins alexandrins. Une médecine qui, depuis ses origines, a eu pour fondement une réflexion rationnelle et laïque sur la nature de l'homme, sa santé et ses dérèglements, et qui a banni de son horizon les incantations et les recettes magiques tout comme les vieilles peurs qui faisaient de la maladie la manifestation d'une malédiction divine. Une médecine qui, au cours de son histoire séculaire et en rapport étroit, qu'ils fussent de dépendance ou de réaction, avec les différents mouvements philosophiques qui ont marqué la spéculation grecque, a conçu des systèmes physiologiques et pathologiques concurrents mais toujours cohérents, acquis et mis à profit de remarquables connaissances anatomiques, inventé et développé des techniques thérapeutiques fondées sur la détermination des trois domaines complémentaires dans l'action médicale que sont la diététique, la pharmaceutique et la chirurgie. Une activité scientifique intense, à la fois spéculative et technique, qui a été littérairement très féconde : en plus des deux monuments que constituent Hippocrate et Galien, elle a produit dans tous les domaines de la pensée et de la pratique médicales une floraison d'ouvrages qui représentent aujourd'hui encore, malgré la disparition de nombre d'entre eux et, en particulier, de la presque totalité de la littérature médicale alexandrine, une part non négligeable de l'héritage antique.

Y eut-il rien de semblable à Rome ? On ne peut parler, nous semble-t-il, de médecine romaine que pour les premiers siècles de Rome, ces «six cents ans pendant lesquels Rome vécut sans médecins mais non sans médecine»¹, selon la formule de Pline qui caractérise ainsi dans l'histoire médicale de Rome l'époque antérieure à l'arrivée en Italie des médecins grecs aux 3^e et 2^e siècles av. J.-C. Le traité *De l'agriculture* de Caton qui consacre, parmi les connaissances qu'il juge nécessaires au propriétaire-exploitant d'un

domaine agricole, un certain nombre de chapitres à la médecine, nous dirions plutôt, en termes modernes, à l'auto-médication, nous renseigne sur ces pratiques autochtones et italiques, parmi lesquelles notamment la fameuse médecine du chou, *medicina brassicae*. Il s'agit d'une médecine primitive et populaire, ce qui ne signifie pas forcément inefficace, exclusivement empirique si l'on entend par là un certain nombre de recettes fondées sur une expérience brute qui ne s'inscrit dans aucun effort de construction d'un système étiologique et pathologique rationnel. Les remèdes consistent essentiellement dans les produits courants de la ferme, légumes divers, vin, miel, herbes aromatiques, dont l'efficacité thérapeutique repose sur les préparations compliquées dont ils sont l'objet. Pas moins de douze ingrédients entrent dans la composition d'un remède «pour débarrasser le ventre»², ingrédients qui doivent être mélangés dans des proportions précises et préparés selon des règles à suivre scrupuleusement. La préparation et l'administration de ces remèdes s'apparentent d'ailleurs à un rituel dans lequel la composante magique est fortement présente comme en témoignent l'importance accordée aux nombres (p. ex. faire cuire trois fois, après absorption du remède sauter dix fois ou marcher quatre heures etc.) et les abracadabra dont la récitation doit précéder ou accompagner certains gestes médicaux et l'administration de certains remèdes afin d'en assurer ou d'en accroître l'efficacité.

Il est difficile de dire ce que cette médecine serait devenue si son histoire s'était poursuivie de façon autonome. Elle seule, en tout cas, peut être qualifiée de médecine authentiquement romaine. Mais elle va être submergée et emportée par la vague grecque qui, aux 3^e et 2^e siècles av. J.-C., transforme en profondeur le paysage intellectuel de Rome. La conquête spirituelle de Rome par la Grèce, du vainqueur militaire par le vaincu, fut une véritable révolution culturelle. Les conséquences en furent immenses. Avec elle naissait un métissage culturel qui, fondant l'éducation sur le bilinguisme, ajoutait aux traditions morales et intellectuelles propres à Rome les valeurs prestigieuses d'une civilisation qui, dans tous les domaines de l'esprit, avait alors déjà donné la plupart de ses plus grands chefs-d'œuvre. Mais si la greffe allait être extraordinairement féconde dans le domaine littéraire où l'assimilation des modèles grecs par le génie romain donna naissance à une littérature autonome et originale, il n'en fut pas de même pour la médecine.

Portée par l'arrivée à Rome, désormais la nouvelle capitale du monde, de médecins grecs toujours plus nombreux, accueillie avec enthousiasme et

déférence par une société romaine admirative et, – car il y avait aussi des charlatans – parfois mystifiée, cette nouvelle médecine éclipsa rapidement la vieille médecine indigène. Au lieu des recettes traditionnelles et empiriques, des sortilèges et des formules magiques, elle proposait une explication naturelle de la maladie qu'elle inscrivait dans une interprétation globale de l'homme et du monde. Elle offrait des thérapeutiques fondées sur la recherche des causes de l'affection et mettait en œuvre un trésor de connaissances diverses, anatomiques, physiologiques, pathologiques, diététiques, pharmaceutiques, chirurgicales qu'une longue tradition avait accumulées. Elle disposait enfin d'une littérature spécifique importante sur laquelle elle pouvait s'appuyer. A tout cela s'ajoutait chez ses représentants la séduction d'une rhétorique qui dut bien souvent éblouir si l'on en juge par la grogne de Pline³ qui, dans sa charge contre les médecins grecs, voit en eux avant tout des maîtres en verbiage.

Contrairement donc à ce qui s'est produit dans le domaine littéraire où la tradition indigène et la tradition grecque se sont unies et cumulées, il n'y eut pas d'assimilation entre l'ancienne tradition médicale italique et la médecine grecque. Et cela n'est guère surprenant. Quelle convergence pouvait-il y avoir entre deux mondes aussi foncièrement différents qu'une médecine fondée sur l'exercice de la raison spéculative et des pratiques populaires plongeant leurs racines dans l'expérience brute et les croyances magiques ? L'irruption à Rome et l'extension rapide de cette médecine nouvelle, portée par le prestige intellectuel d'une civilisation que Rome découvrait, balayèrent les anciennes pratiques qui ne survécurent, semble-t-il, que dans les campagnes, ainsi qu'en témoignent deux courtes allusions de Celse (voir *infra*). Si l'on excepte l'*Histoire naturelle* de Pline qui nous a conservé un nombre impressionnant de ces recettes populaires destinées à combattre toutes sortes de maux – mais l'*Histoire naturelle* est une sorte de musée des croyances et des traditions, non pas un traité de médecine – ces pratiques médicales autochtones et primitives ne réapparaîtront que dans les traités médicaux tardifs comme, au 5^e siècle, le traité *De medicamentis* de Marcellus Empiricus. Leur émergence sera alors liée à la montée de l'irrationnel qui caractérisera les derniers siècles de l'Empire et affectera la médecine comme les autres disciplines scientifiques héritées des Grecs.

A partir donc du 2^e siècle av. J.-C. la médecine à Rome fut grecque dans sa langue, ses doctrines et ses modes, exercée par des praticiens grecs et illustrée par des œuvres qui continuèrent à être écrites en grec quand bien même elles étaient rédigées à Rome. Asclépiade, Thémison, Thessalos, Archigène,

Arétée, Soran, Galien sont parmi les exemples les plus éclatants de ces médecins grecs, auteurs d'œuvres considérables, qui firent tout ou partie de leur carrière à Rome. L'arrivée dans la Ville Eternelle du serpent sacré d'Asclépios, que les Romains étaient allés chercher à Epidaure pour mettre fin à une épidémie qui ravageait la ville dans les premières années du 3^e siècle av. J.-C., et son débarquement sur l'île Tibérine⁴ où un temple fut bâti en son honneur, illustrent bien dans le registre légendaire les débuts de la nouvelle médecine à Rome et l'accueil qui lui fut réservé⁵.

Il y eut des résistances face à cette médecine grecque comme il y en eut, de façon générale, face à toutes ces nouveautés culturelles que la Grèce apportait à Rome, ou plutôt que Rome elle-même était allée chercher en Grèce comme le montre précisément la légende d'Asclépios. Ces résistances, sur lesquelles les témoignages ne sont guère nombreux, s'incarnent dans le personnage de Caton dont les Romains firent la figure emblématique de la tradition et des vertus nationales que menaçait la conquête intellectuelle de Rome par la Grèce. Mais à côté des mises en garde faites de jugements durs et hostiles envers les Grecs que Caton⁶, au témoignage de Pline, adresse à son fils pour qu'il rejette les séductions de l'esprit nouveau, et dans lesquelles il n'est pas interdit de faire la part de la rhétorique, il est intéressant de constater que ce même Caton était déjà tout pénétré par la culture de ces Grecs, apparemment honnis, dont il avait appris la langue. C'est ainsi que, dans le domaine de la médecine, il mêle aux recettes populaires et empiriques qu'il décrit dans son traité *De l'Agriculture* quelques traits qui nous surprennent sous sa plume. Ce sont des allusions à des théories médicales grecques dont il ne faut pas déduire nécessairement que Caton était un connaisseur avisé, mais qui signifient en tout cas que cette médecine lui était déjà assez familière pour que certaines de ses doctrines aient «contaminé» sa vision de la médecine indigène. Nous pensons notamment, dans le chapitre consacré aux vertus du chou, à la mention du sec et de l'humide, du doux et de l'amer, qui évoque la doctrine des qualités contraires⁷, née chez les premiers philosophes de la nature ; à la présence de la bile, de la bile noire et de la pituite, qui est vraisemblablement un écho de la doctrine grecque des quatre humeurs fondamentales⁸ ; ou encore à l'allusion, quelque peu confuse il est vrai, au souffle véhiculé dans les vaisseaux avec le sang, doctrine que l'on trouve exposée dans la *Collection hippocratique*⁹.

Il peut donc paraître paradoxal que, malgré cette médecine grecque souveraine et omniprésente, ait existé à Rome une littérature médicale latine qui

n'est négligeable ni en quantité ni en qualité. Nous laisserons de côté le problème difficile que représente le type de public auquel s'adressaient ces œuvres médicales écrites en latin, public qui ne pouvait être constitué par les médecins, car ils étaient grecs dans leur immense majorité, en tout cas à la fin de la République et dans les premiers siècles de l'Empire, et ils ont toujours ignoré les ouvrages médicaux latins. Nous n'aborderons pas non plus la question fort controversée de savoir si ces auteurs d'ouvrages médicaux latins étaient médecins ou non : cette question nous paraît avoir été régulièrement mal posée dans la mesure où l'Antiquité, en tout cas jusque dans les tout derniers siècles de l'Empire, n'a jamais établi de norme officielle, diplôme ou autre, sanctionnant le titre de médecin. La seule question est de savoir si ces auteurs disposaient de connaissances médicales solides leur permettant de porter un regard compétent et critique sur les matières dont ils traitaient en latin. S'agissant des auteurs de l'époque classique, Celse et Scribonius Largus, tout comme, quelques siècles plus tard, de Caelius Aurelianus, la réponse à cette question est manifestement positive, et cette constatation suffit à notre propos qui est d'examiner dans quelle mesure cette littérature médicale latine comporte des traits originaux qui pourraient justifier qu'on parle à son propos de médecine romaine.

Car les doctrines qu'exposent ces traités latins, de quelque ordre qu'elles soient, étiologiques, anatomiques, pathologiques ou thérapeutiques, ont leurs sources et leurs modèles avoués ou implicites dans la littérature médicale grecque. Nous pouvons le vérifier à chaque fois que l'ouvrage médical grec dont s'inspire l'auteur latin nous est connu. Cela vaut pour les deux grandes œuvres que constituent le traité *De la médecine* de Celse et *Les maladies aiguës* et *Les maladies chroniques* de Caelius Aurelianus – même si la disparition de l'ouvrage de Soran qui est la source unique de ce dernier empêche de trancher de façon décisive entre un Caelius adaptateur ou un Caelius simple traducteur – et cela vaut aussi pour des œuvres plus restreintes dans leur dimension et leur ambition scientifique telles que nous les trouvons particulièrement aux 4^e et 5^e siècles ap. J.-C.

Mais nous voudrions nous limiter, dans notre recherche d'une éventuelle originalité de l'ouvrage latin, à l'œuvre de Celse parce que, avec Hippocrate et Galien, elle constitue un des trois corpus médicaux majeurs de l'Antiquité et que, par sa préface historique et méthodologique et ses trois grandes divisions que sont la diététique, la pharmaceutique et la chirurgie, elle offre une remarquable synthèse des doctrines et des pratiques médicales de

l'Antiquité. L'enquête n'est donc que partielle. Pour atteindre à des conclusions significatives pour l'ensemble de la médecine antique d'expression latine, elle devra être étendue aux autres ouvrages médicaux latins, étant entendu que, pas plus que le traité *De la médecine* de Celse, ces œuvres ne nous paraissent révéler au point de vue des doctrines qui y sont présentes, et dans la mesure où la vérification est possible, une originalité de fond par rapport à leurs sources grecques.

La question concernant Celse est donc la suivante : peut-on déceler dans le traité *De la médecine*, les problèmes de langue et de style étant évidemment exclus, quelque trait, quelque signe ou simplement quelque inflexion, qu'ils concernent un point de doctrine ou une pratique thérapeutique, dont on puisse dire qu'y est inscrite l'empreinte de Rome ?

Même si la médecine romaine primitive, telle que nous la connaissons par Caton et telle que nous la retrouvons plus tard dans l'*Histoire naturelle* de Pline n'a pas de place dans l'œuvre de Celse dont l'horizon doctrinal est grec et à l'écart des traditions médicales autochtones, en deux endroits au moins Celse se réfère à des pratiques populaires dont il dit expressément qu'elles ne sont pas celles des médecins, voulant marquer par là qu'elles n'appartiennent pas au domaine de la science rationnelle, en d'autres termes qu'elles sont étrangères à la médecine grecque.

Le premier cas concerne le *morbis pleuriticus*¹⁰, la «pleuritis» des Grecs, affection que nous ne traduirons pas par pleurésie mais, suivant la mise en garde de M. Grmek¹¹, par la désignation volontairement imprécise de «mal de côté» : c'est que des termes comme *pleuritis*, *apoplexia* ou *phthisis*, pour ne prendre que ces exemples, sont employés par les anciens médecins grecs dans une acception qui ne recouvre que partiellement le sens moderne et qui, par certains aspects, s'en distingue profondément. Après avoir énuméré un certain nombre de médications que les médecins ont recommandées en pareil cas, telles que saignées, ventouses avec scarification, sinapismes ou frictions des extrémités avec de l'huile ou du soufre, Celse conclut son énumération de ces diverses mesures thérapeutiques par une déclaration pour le moins surprenante dans le contexte de son ouvrage :

«Telles sont les prescriptions des médecins. Pourtant les gens de nos campagnes (*rusticos nostros*), qui ne recourent pas à ces remèdes, se soignent de façon satisfaisante en buvant de l'infusion de germandrée»¹².

Plus étonnante encore la remarque de Celse qui suit son exposé consacré aux tumeurs scrofuleuses¹³. Après avoir signalé la localisation ordinaire du mal

(nuque, aisselles, aine, seins), indiqué les principales thérapeutiques, chirurgicales ou médicamenteuses (ellébore, remèdes caustiques) et insisté sur l’embarras des médecins devant un mal souvent récidivant, Celse termine ainsi :

« Telles sont les prescriptions des médecins. Mais certains habitants des campagnes savent par expérience que l’on se débarrasse de strumes qui nous tourmentent en mangeant un serpent »¹⁴.

Comment interpréter le fait que Celse signale ainsi, à la fin de ses exposés sur la pleuritis et les strumes et de façon presque incidente, des remèdes qu’il désigne expressément comme étrangers à la tradition médicale, c’est-à-dire à la médecine grecque scientifique et rationnelle qui gouverne tout son traité ? Le problème ne réside évidemment pas dans l’étude comparée des vertus thérapeutiques de la germandrée ou du serpent avec celles des cures proposées par les médecins. On peut penser en effet que, par rapport à la médecine actuelle, l’efficacité des unes et des autres devait être à peu près équivalente. Ce qui doit en revanche retenir l’attention est la référence, même fugitive, – nous ne connaissons que ces deux exemples dans le traité de Celse – à une tradition extérieure à la médecine grecque, qui existe dans les campagnes et dans laquelle on reconnaît le type de médecine exposé par Caton dans son traité *De l’agriculture*, dont les traits distinctifs sont un empirisme brut, non réfléchi, mêlé d’une forte composante magique et de la valorisation thérapeutique irrationnelle de certains animaux ou de certaines substances. Il est tout à fait symptomatique que ce même Celse, qui par ailleurs soumet régulièrement à un examen critique les diverses cures proposées par les médecins grecs depuis Hippocrate jusque, plus près de lui, à Asclépiade et à Thémison, mentionne sans la moindre réserve, mais tout au contraire en les présentant comme des faits fondés sur l’expérience – celle des paysans et non celle des médecins, et Celse insiste sur ce point en prenant bien soin de distinguer cette tradition campagnarde de la science des médecins – un remède aussi étonnant que l’absorption d’un serpent contre les tumeurs scrofuleuses. La germandrée est sûrement à ce point de vue plus banale, car si elle paraît avoir été un remède très en vogue dans la tradition populaire¹⁵, les médecins y recourent aussi contre certaines affections¹⁶. Mais ce qui importe en l’occurrence, tout à fait indépendamment de la valeur thérapeutique du serpent ou de la germandrée dans ces cas précis, est que ces deux remèdes relèvent d’une autre tradition, nous dirions volontiers d’une autre médecine que celle que Celse expose dans son traité. Il s’agit de deux remarques isolées mais par lesquelles Celse semble dire à son lecteur qu’à

côté de la médecine grecque, qui paraît bien être devenue la médecine des villes et des classes sociales élevées, l'ancienne médecine autochtone subsiste toujours dans les campagnes, qu'elle peut constituer un recours et, peut-être – si l'on en croit l'expérience ancestrale des paysans – apporter soulagement et même guérison dans les cas où les prescriptions des médecins auraient échoué. On ne saurait y voir une contamination, même furtive, de la médecine grecque à Rome par la tradition autochtone, car ces deux médecines sont de nature si contraire qu'elles ne sauraient se mélanger – et Celse marque nettement la différence – mais bien plutôt à notre sens comme la permanence dans la conscience de Celse et avec lui des Romains, tout gagnés qu'ils sont par la science nouvelle venue de Grèce, du souvenir nostalgique d'une culture italique peut-être fruste et lointaine, mais qui avait la qualité d'être «de chez nous» (cf. l'accent mis par Celse sur le possessif *nostros*, quand il parle de ces campagnards *rusticos nostros*, voir note 12).

Cette attitude de Celse envers la médecine romaine d'autrefois, dont les manifestations explicites sont, répétons-le, rares et fugitives¹⁷, rejoint par ailleurs une affirmation de la préface de son ouvrage. Nous en avons traité il y a quelques années dans cette même revue¹⁸. Aussi ne reprenons-nous ici cette question que brièvement.

Occupé à réfuter les thèses de l'école méthodique, Celse, après avoir insisté, exemples à l'appui, sur la nécessité thérapeutique de l'individualisation du malade, termine sa démonstration sur une phrase qui en apparaît comme la conclusion :

«C'est pourquoi, à science égale, le médecin est plus efficace s'il est un ami que s'il est un étranger¹⁹.»

Un tel jugement est, à notre connaissance, unique dans la médecine antique. On ne peut en tout cas l'assimiler à la fameuse «philanthropie hippocratique» exprimée dans le traité des *Préceptes* dont la formule célèbre «Là où est l'amour des hommes est aussi l'amour de l'art» est devenue à travers les siècles l'emblème d'une certaine conception de la médecine comprise comme un véritable ministère d'amour et de compassion tourné en priorité, comme le dit l'auteur hippocratique, vers le pauvre et l'étranger²⁰. Il s'agit de bien autre chose ici que de l'amour que le médecin doit nourrir pour l'humanité en général, et particulièrement l'humanité souffrante. Il s'agit de l'affirmation claire que, sur le plan exclusivement professionnel de l'activité médicale, une relation personnelle d'amitié entre le médecin et son patient est le gage d'une plus grande efficacité thérapeutique. L'individualisation objective et scienti-

fique du malade, qui s'obtient par l'anamnèse et qui est une des constantes de la médecine grecque depuis Hippocrate – elle n'a été contestée que par les médecins méthodiques, et c'est une des raisons essentielles de l'opposition véhémence de Celse à cette école – se trouve ainsi prolongée chez Celse dans une individualisation subjective qui ajoute une connaissance de nature différente à la science du praticien, une connaissance que seule peut donner cette sorte de sensibilité profonde envers l'autre qui naît de relations de familiarité et d'amitié.

Il nous semble donc que cette affirmation, dont nous ne connaissons pas d'autre exemple dans les traités médicaux anciens qui nous sont parvenus, reflète, comme ces allusions à la médecine romaine d'autrefois dont nous traitons plus haut, sinon une volonté de Celse de retrouver un peu de cette tradition médicale autochtone, du moins comme le regret et la nostalgie du type de relation qui existait entre le médecin et le malade avant l'arrivée de la médecine grecque. Dans cette économie rurale d'antan, les soins étaient prodigués à l'ensemble de la maisonnée par le maître de maison, le *paterfamilias*, et c'est d'ailleurs là la raison pour laquelle des instructions médicales figurent dans le manuel d'économie rurale que constitue le traité *De l'agriculture* de Caton. A l'époque de Celse, dans une société devenue essentiellement urbaine, cette conception familiale de la pratique médicale n'était évidemment plus envisageable. Mais postuler des liens d'amitié entre le médecin et le patient comme condition d'une médecine plus efficace pouvait être une manière d'infléchir vers ce passé national devenu une référence quasi mythique cette médecine nouvelle venue de Grèce et à l'élaboration de laquelle Rome n'avait pas eu part.

Les deux mentions que fait Celse de la médecine populaire telle qu'elle existe encore dans les campagnes de l'Italie et, par l'intermédiaire de la figure du *medicus amicus*, l'attachement sentimental qu'il manifeste envers la médecine romaine d'autrefois sont des marques, fussent-elles légères et rares, d'une empreinte romaine sur le *De medicina*. Nous voudrions y ajouter, comme amorce d'une enquête plus vaste qui devrait examiner systématiquement chacune des trois parties du traité (diététique, pharmaceutique et chirurgie) quelques particularités glanées dans le 1^{er} livre, consacré à l'hygiène ou diététique pour bien-portants, qui indiquent aussi que, ponctuellement, des éléments romains peuvent intervenir dans la réélaboration de la matière grecque sur laquelle travaille Celse en la transformant ou en y ajoutant quelque trait nouveau et original.

La diététique grecque divise les individus bien-portants en deux catégo-

ries : d'un côté ceux qui peuvent accorder tous leurs soins à leur santé parce qu'ils «en ont les moyens et ont reconnu que les richesses ni rien d'autre n'ont d'utilité sans la santé»²¹, et, de l'autre, la grande masse des gens qui ne peuvent négliger tout le reste pour s'occuper de leur santé, qui «mangent et boivent au petit bonheur, sont obligés de travailler et de se déplacer, naviguent pour amasser de quoi vivre, exposés au soleil et au froid contre toute utilité²².» Reprenant le modèle d'une bipartition des individus en bonne santé en vue d'un régime différencié, Celse en modifie cependant les termes. Il distingue d'une part les individus robustes et qui sont également libres de leur temps, pour lesquels la seule prescription consiste en un mode de vie varié, alternant séjours à la ville et à la campagne, exercices et repos, navigation et chasse, dans l'idée que l'activité fortifie le corps tandis que l'inaction l'affaiblit²³. D'autre part les individus qui, tout en étant sains, sont plus fragiles, et pour lesquels une série de précautions se révèlent nécessaires s'ils veulent se maintenir en bonne santé²⁴. C'est dans cette seconde catégorie que Celse place expressément «une grande partie des citadins et presque tous les intellectuels»²⁵, prenant ainsi en compte un fait nouveau par rapport à la diététique grecque, l'urbanisation de la société romaine et son corollaire qui est une dégradation de la santé. Qu'il entre dans cette appréciation de Celse un peu du topos littéraire cher à Salluste, par exemple, de l'exaltation de la vie des ancêtres, qui se déroulait aux champs et engendrait des hommes forts, moralement et physiquement, ne peut que confirmer le fait que la diététique grecque est ici adaptée aux conditions nouvelles de la réalité sociale à Rome.

Nous pourrions citer encore dans ce 1^{er} livre d'autres éléments qui témoignent de cette empreinte romaine. Ainsi les jeux du cirque, qui sont devenus un véritable fait de société à Rome, font avec Celse leur entrée dans la diététique. Des prescriptions particulières, en effet, sont destinées à ceux qui ont passé leur journée aux spectacles du cirque. Promenade à pas lent, bain prolongé, repas frugal visent par l'accent mis sur le calme, le repos et la modération à contrebalancer l'excitation de la journée. Prescriptions qui valent aussi, précise Celse, pour qui a passé toute sa journée en voiture²⁶. On peut constater encore dans cette diététique, et ce sera notre dernier exemple, la prise en compte d'un usage, semble-t-il inconnu de la Grèce et qui s'était répandu dans la société romaine, le vomissement «pour le plaisir» (*luxuriae causa*)²⁷. Celse condamne énergiquement cette pratique quotidienne, dit-il, de ceux «qui s'efforcent ainsi de favoriser leur gloutonnerie»²⁸ et réserve le vomissement à un usage exclusivement médical.

Ce ne sont là certes que des touches qui ne modifient pas de façon sensible les doctrines médicales sur lesquelles elles s'exercent : ces doctrines sont et restent essentiellement grecques. Elles n'en indiquent pas moins – toute partielle qu'est encore notre enquête – que les doctrines médicales grecques ne sont pas simplement reprises telles quelles dans le traité de Celse mais que, ici et là, apparaissent les marques d'une certaine réélaboration critique de la matière en fonction de la réalité romaine. C'est ainsi que dans une communication récente²⁹, nous avons émis l'hypothèse que la répartition apparemment originale des maladies en fonction des saisons dans le chapitre que Celse consacre à ce sujet pouvait trouver une explication dans une réélaboration de la matière en fonction d'un paysage nosologique qui pour des raisons diverses, climatiques, géographiques ou sociologiques, n'était plus celui des *Aphorismes* d'Hippocrate.

Après ces quelques réflexions sur la réception de la médecine grecque à Rome dont une investigation plus vaste chez Celse et Caelius Aurelianus en particulier permettra de mieux préciser les concours, nous voudrions en guise de conclusion mettre en évidence ce qui nous paraît dans ce domaine, mais sur un plan différent, une contribution marquante de Rome.

Il ne s'agit ni de doctrine pathologique ni de procédé thérapeutique, mais d'une réflexion sur la médecine et le médecin qui s'inscrit dans l'attitude générale des Romains envers la science grecque. Car contrairement à un préjugé jadis répandu et qui traîne encore ici et là, Rome ne s'est pas limitée à accueillir cette science dans ses diverses manifestations et à la comprendre, ce qui ne serait déjà pas un mince mérite. Mais Rome s'est également interrogée sur ces disciplines venues de Grèce et qui lui ouvraient des voies nouvelles dans la compréhension du monde, même si pour des raisons diverses mais qui ne tiennent pas à un prétendu esprit utilitaire des Romains qui seraient fermés à la spéculation, l'apogée de la puissance romaine coïncide avec un certain déclin de l'élan scientifique créateur dans le monde antique³⁰.

C'est ainsi que dans la préface de son traité, consacrée à l'exposé de la dispute méthodologique entre Dogmatiques et Empiriques, Celse réfléchit à ce que doit être la formation du médecin. Il situe pour l'essentiel cette formation dans l'expérience, au sens où l'école empirique emploie ce terme, c'est à dire l'expérience personnelle jointe à celle que la médecine a accumulée au cours des siècles et qui est transmise par l'enseignement oral ou écrit des maîtres. Mais elle ne doit pas exclure pour autant « l'étude de la nature » (*contemplatio rerum naturae*) qui, par l'exercice de la raison spécula-

tive sur des objets échappant à l'appréhension des sens, s'efforce de trouver des réponses aux questions que l'homme se pose sur le fonctionnement de son corps et sur celui du monde qui l'entoure. Celse revendique cette présence de la spéculation chez le médecin, non pas, dit-il, parce que celle-ci intéresse directement l'exercice de la médecine, mais parce que, comme de nombreuses autres connaissances qui ne sont pas en relation directe avec l'art qu'on professe, elle en favorise la pratique en stimulant l'esprit.

«Ainsi, *conclut Celse*, si l'étude de la nature ne fait pas le médecin, elle le rend cependant plus apte à la médecine. Hippocrate, Erasistrate, *continue-t-il*, et tous ceux qui ne se sont pas limités à soigner fièvres et blessures, mais d'une façon ou d'une autre se sont également appliqués à l'étude de la nature, n'ont certes pas été médecins pour cela, mais pour cela ont été de plus grands médecins³¹.

L'idée que certaines disciplines du savoir peuvent en quelque sorte servir d'auxiliaires dans l'acquisition d'un art en favorisant le développement des capacités intellectuelles n'est propre ni à Celse ni à Rome. Platon déjà considèrerait que le plus grand mérite des mathématiques enseignées à l'école est «d'éveiller l'élève engourdi, ignorant de nature, et de le rendre instruit, capable de mémoire et vif d'esprit³².» A Rome, on pourrait à ce propos citer Cicéron qui considère que certaines sciences spéculatives, comme celle qui étudie les phénomènes célestes, servent à aiguïser et, en quelque sorte, à stimuler l'esprit des enfants³³, ou encore Quintilien qui voit dans la géométrie une excellente gymnastique de l'esprit qui augmente sa finesse et sa rapidité à apprendre³⁴. Mais en l'occurrence l'originalité de la réflexion de Celse consiste à faire de cette discipline auxiliaire, qui n'intervient pas directement dans la pratique médicale, la garantie de la qualité supérieure du médecin qui la maîtrise. Il y a vraisemblablement dans cette vue de Celse une application à la médecine du modèle cicéronien de l'éducation de l'orateur. Fondé sur une vaste culture générale, il a déjà été appliqué avant Celse à l'architecture par Vitruve quand il réclame de la part de l'architecte toute une série de connaissances en apparence aussi étrangères à son art que la médecine, la philosophie ou le droit³⁵.

On peut penser que cette conception de la formation médicale a contribué, à partir de la Renaissance et de sa redécouverte de Celse dont l'œuvre connaît dès lors une grande vogue, à façonner dans la tradition occidentale la figure du médecin cultivé et humaniste, souvent érudit, dont le savoir multiple était considéré aussi bien par le public que par l'autorité académique comme un gage de compétence médicale autant que comme un ornement de l'esprit.

Notes

- 1 Pline, *Histoire naturelle* 29,11.
- 2 Caton, *De l'agriculture* 158.
- 3 Pline, *Histoire naturelle* 29,5 s.
- 4 Sur l'île Tibérine comme centre médical et le culte d'Asclépios à Rome, voir en particulier Paul Roesch, «Le culte d'Asclépios à Rome», in *Médecins et médecine dans l'Antiquité*, Mémoires III (ed. Guy Sabbah), Centre Jean-Palmerie, Université de Saint-Etienne, 1982, p. 171–179.
- 5 Cf. par exemple l'historien Valère Maxime 1,8,2.
- 6 Pline, *Histoire naturelle* 29,14.
- 7 *De l'agriculture* 157,1.
- 8 *Ibid.* 156,4 et 157,7.
- 9 *Ibid.* 157,7: «quand toutes les veines sont gonflées par suite de la nourriture, elles ne peuvent pas porter le souffle à travers tout le corps» (trad. Goujard, Belles Lettres, 1975). Cf. Hippocrate, *De l'aliment* 31 (Litttré 9, p. 110).
- 10 *De la médecine* 4,13,1–3.
- 11 M. Grmek, *Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale*, Paris, Payot, 1983, p. 30.
- 12 *Quae ita a medicis praecipuntur, ut tamen sine his rusticos nostros epota ex aqua herba trixago satis adiuuet* (5,13,3).
- 13 *De la médecine* 5,28,7A–B.
- 14 *Quae cum medici doceant, quorumdam rusticorum experimento cognitum, quem struma male habet, si anguem edit, liberari* (5,28,7B).
- 15 L'*Histoire naturelle* de Pline, qui est une sorte de musée des traditions et des croyances populaires comme nous l'avons dit plus haut, attribue à la germandrée une foule de vertus médicinales qui en font une véritable panacée: parmi ses innombrables qualités, Pline (24,130) cite précisément son efficacité contre les douleurs de côté.
- 16 La germandrée (en latin *trixago*, en grec *chamaedrys*) est citée par Dioscoride (3,98) et elle apparaît à deux autres reprises dans le traité de Celse, recommandée par les médecins contre les morsures de serpent (5,27,10) et comme sédatif évitant, en cas de fracture des côtes, les douloureuses quintes de toux (8,91E).
- 17 Il serait intéressant, à ce point de vue, d'examiner si Celse, sans le dire expressément comme dans les deux cas qui nous ont occupés ici, accueille dans son traité des éléments étrangers à ses sources grecques et pris précisément dans ces vieilles recettes populaires de l'Italie. Il s'agit d'une recherche difficile, mais que rendent vraisemblablement possible des instruments nouveaux comme le si précieux *Index de la pharmacopée du 1^{er} au 10^e siècle* de Carmélia Opsomer (Olms, Alpha-Omega Reihe A, Hildesheim, 1989) et le *Thesaurus linguae Graecae* de l'Université de Californie (Irvine) qui permet la consultation par ordinateur de l'ensemble de la littérature grecque.
- 18 Philippe Mudry, «Medicus amicus. Un trait romain dans la médecine antique», *Gesnerus* 37,1, 1980, p. 17–20. Cf. aussi notre commentaire à la Préface du *De medicina*, Bibliotheca Helvetica Romana 19, Institut suisse de Rome, 1982, p. 169–170.
- 19 *Ideoque, cum par scientia sit, utiliore tamen medicum esse amicum quam extraneum* (*Praef.* 73).

- 20 Il nous paraît utile de citer ici ce passage des *Préceptes* en précisant que, comme nous l'avons soutenu dans une étude récente («La déontologie médicale dans l'Antiquité grecque et romaine», *Revue médicale de la Suisse romande* 106, 1986, p. 3–8), ce traité est selon toute vraisemblance très tardif, que cette conception humanitaire du métier de médecin est étrangère aux traités reconnus ordinairement comme authentiquement hippocratiques et qu'elle s'inspire des idées morales du stoïcisme: «Je recommande de ne pas pousser trop loin l'âpreté, et d'avoir égard à la fortune et aux ressources; parfois même vous donnerez des soins gratuits... S'il y a lieu de secourir un homme étranger et pauvre, c'est surtout le cas d'intervenir; car là où est l'amour des hommes est aussi l'amour de l'art» (9,259 Littré).
- 21 Hippocrate, *Du régime* 3,69,1 (Belles-Lettres, 1967, ed. R. Joly dont nous citons la traduction) = Littré 6, 605.
- 22 Id. 3,68,1 = Littré 6, 595. Cette même bipartition se retrouve dans le traité du *Régime salubre* de Dioclès de Caryste (4^e s. av. J.-C.) dont un fragment nous a été conservé par Oribase (cf. M. Wellmann, *Die Fragmente der sikelischen Ärzte Akron, Philistion und des Diokles von Karystos*, Berlin, 1901, frg. 141).
- 23 *De la médecine* 1,1,1.
- 24 Dans une communication présentée à l'Université de Macerata en 1984 et consacrée précisément au 1^{er} livre du *De medicina* («Le 1^{er} livre de la Médecine de Celse: Tradition et nouveauté», in *I testi di medicina latini antichi. Problemi filologici e storici*, a cura di I. Mazzini e F. Fusco, Università di Macerata, 1985, p. 143–150), nous considérons que cette bipartition distinguait les individus en bonne santé d'une part, et ceux à la santé fragile d'autre part, ce qui n'est pas tout à fait exact. C'est bien plutôt l'ensemble des individus en bonne santé (*sani*), auxquels est consacré ce 1^{er} livre du traité de Celse, qui est divisé en deux sous-catégories, ceux qui sont robustes (*firmi*) et ceux qui sont plus délicats (*imbecilli*).
- 25 *magna pars urbanorum omnesque paene cupidi litterarum* (*De medicina* 1,2,1).
- 26 *Qui uero toto die uel in uehiculo uel in spectaculis sedit* (*De medicina* 1,3,12).
- 27 *De la médecine* 1,3,21.
- 28 *qui cotidie eiciendo uorandi facultatem moliuntur* (1,3,17). Le vomissement comme moyen diététique est une prescription courante de la médecine grecque. Seuls, à notre connaissance, Dioclès de Caryste (cf. W. Müri, *Der Arzt im Altertum*, Munich, 1962³, qui cite p. 406 un fragment du traité de Dioclès *Du régime salubre* conservé par Oribase) et Asclépiade (cité à ce propos par Celse en 1,3,17) l'ont totalement proscrit dans cet emploi.
- 29 «Celse et la constitution d'une langue médicale à Rome: étude comparée de passages parallèles de Celse et d'Hippocrate (*De medicina* 2,1,1–9)», communication présentée au 3^e Colloque international sur les textes médicaux latins antiques, Université de Saint-Etienne, 11–13 septembre 1989. (à paraître).
- 30 Cf. notre article «Science et conscience. Réflexions sur le discours scientifique à Rome», in *Sciences et techniques à Rome*, Etudes de lettres, Université de Lausanne, 1986, 1, p. 75–86.
- 31 *Quamquam igitur multa sint ad ipsas artes proprie non pertinentia, tamen eas adiuuant excitando artificis ingenium: itaque ista quoque naturae rerum contemplatio quamuis non faciat medicum, aptiorem tamen medicinae reddit perfectumque... Hippocratem et Erasistratum, et quicumque alii non contenti febres et ulcera agitare rerum quoque naturam aliqua parte scrutati sunt, non ideo quidem medicos fuisse, uerum ideo quoque maiores medicos extitisse* (*De medicina*, praef. 47).

- 32 Cf. F. Lasserre, «Le Barbare, le Grec et la science selon Philippe d'Oponthe», *Museum Helveticum* 40, 1983, p. 176–7.
 33 Cicéron, *La République* 1,30.
 34 Quintilien, *Institution oratoire*, 1,10,34.
 35 Vitruve, *De l'architecture* 1,1,3 ss.

Summary

Some thoughts on Roman medicine

How far are we entitled to speak of Roman medicine at all? After the arrival of Greek medicine at Rome, the genuine medicine of the earlier Romans, the only one that may be qualified as authentically Roman, survived in rural areas only. Otherwise, medicine in Rome and her Empire was Greek by language and doctrine as well as by its practitioners.

Nevertheless, there exists an important medical literature in Latin. Although its inspiration, its sources and its models are Greek, this literature reveals, here and there, the intention to bend that medicine imported from Greece towards the Roman medicine of the old times. It shows, too, a certain reshaping of the Greek substance according to specific Roman elements.

This paper, which is just the beginning of a broader investigation, is based on the major work of Latin medical literature, i. e. Celsus's *De medicina*.

Zusammenfassung

Reflexionen über römische Medizin

Inwiefern darf man überhaupt von römischer Medizin sprechen? Nach dem Einzug der griechischen Medizin in Rom überlebte die alte, autochthone Medizin – die einzige echt römische – wohl nur auf dem Lande. Im übrigen war die Medizin in Rom und im Römischen Reich griechisch nach Sprache und Doktrin wie in den Ärzten, die sie ausübten.

Und doch existiert eine gewichtige medizinische Literatur in lateinischer Sprache. Obwohl ihre Inspiration, ihre Quellen und ihre Vorbilder griechisch sind, lässt diese Literatur doch da und dort den Willen erkennen, die aus Griechenland importierte Medizin der alten römischen Heilkunde anzunähern. Auch eine gewisse Neubearbeitung der griechischen Substanz unter Einbeziehung spezifisch römischer Elemente lässt sich feststellen.

Die vorliegende Studie, die den Ausgangspunkt für eine umfassendere Untersuchung bildet, stützt sich auf das wichtigste Werk der lateinischen medizinischen Literatur, das Lehrbuch *De medicina* von Celsus.

Prof. Philippe Mudry
 Université de Lausanne
 Faculté des lettres
 CH-1015 Lausanne/Dorigny